

# Demande d'autorisation relative au brûlage de déchets verts résultant d'une opération de gestion sur une espèce végétale : exotique envahissante, ou nuisible à la santé humaine, ou présentant un danger sanitaire

Ministère chargé de  
l'environnement  
Ministère chargé de  
la santé  
Ministère chargé de  
l'agriculture

Articles L.411-5, L.411-6, L.541-21-1 et D.543-227-1 du code de l'environnement  
Articles L.201-4, L.250-7 et L.251-14 du code rural et de la pêche maritime  
Article L.1338-1 du code de la santé publique

Une fois complété, ce formulaire et les documents complémentaires que vous souhaiteriez y annexer doivent être adressés à la préfecture du département du lieu de réalisation de l'opération de brûlage.

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Numéro d'enregistrement

Autres références

## 1. Coordonnées du demandeur

### PERSONNE MORALE

Dénomination ou  
raison sociale

N° SIRET/SIREN

Forme juridique

### Adresse du siège social

N° et voie

Complément  
d'adresse

Code postal

Localité

### PERSONNE PHYSIQUE / SIGNATAIRE POUR LA PERSONNE MORALE

Nom, prénom

Qualité

N° de  
téléphone fixe  
*(facultatif)*

N° de portable  
*(facultatif)*

Adresse  
électronique  
*(obligatoire)*

### Adresse du signataire (si différente de l'adresse du siège social)

N° et voie

Complément  
d'adresse

Code postal

Localité

## 2. Espèces concernées par le brûlage

Nom latin (si connu) / vernaculaire des espèces concernées	Volume approximatif	Zone concernée par l'arrachage	Lieu envisagé pour le brûlage	Période prévue de réalisation du brûlage Etat sanitaire des spécimens introduits


### 3. Détail des opérations de brûlage.

#### 3-1 Motif de la demande de dérogation

#### 3-2 Justification de la nécessité du brûlage par rapport à d'autres moyens de traitement (compostage, enfouissement, ...)

#### 3-3 Conditions de sécurité environnementale et sanitaire encadrant l'ensemble de l'opération depuis l'arrachage ou l'abattage jusqu'au traitement des végétaux

### 4. Conditions spécifiques pour les végétaux présentant un risque sanitaire

Cadre sanitaire dans lequel l'opération est mise en place (notification de l'autorité administrative indiquant les mesures à prendre)

Résultats d'analyses effectués sur les végétaux prélevés

## 5. Informations diverses et rappel des conditions auxquelles est subordonnée l'autorisation

L'opération de brûlage ne peut s'effectuer qu'à la condition qu'aucune solution alternative efficace d'élimination, garantissant un niveau de sécurité environnementale équivalent sur le plan du risque de dispersion de vecteurs contaminants, n'existe.

L'autorisation est délivrée pour une période d'un an, et est renouvelable sur demande. La dérogation peut être suspendue ou révoquée si les conditions fixées ne sont pas respectées.

Le silence gardé par l'autorité administrative compétente pendant plus de six mois à compter de l'enregistrement de la demande vaut décision de rejet (Article R.411-41 du Code de l'environnement).

## 6. Engagement du demandeur

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à :

Le \_\_\_\_

Signature du demandeur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.